

Existaint-il des institutions d'assistance publique et de premiers secours dans l'antiquité et surtout chez les anciens Egyptiens?

Autor(en): **Papayoannou, T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **51 (1943)**

Heft 1: **Rotkreuzkolonnen**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

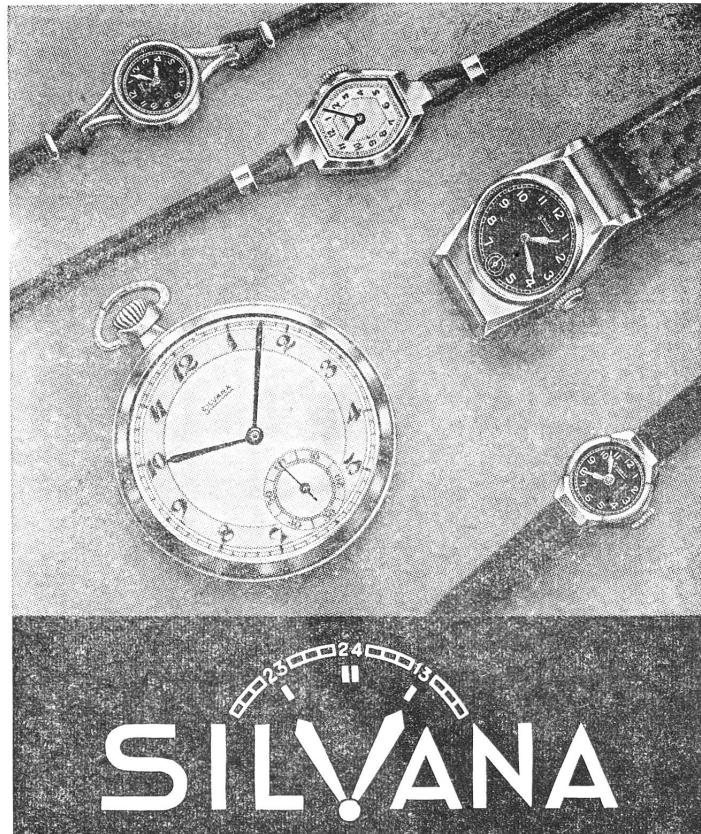
Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-545913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Die Uhr des Kenners

Existait-il des institutions d'assistance publique et de premiers secours dans l'antiquité et surtout chez les anciens Egyptiens ?

(Th. Papayoannou, membre de l'Institut d'Egypte, Le Caire)

La pratique de l'assistance publique n'était pas connue dans l'ancienne Egypte sous la forme que nous la connaissons aujourd'hui. Les sciences médicales y étaient fort développées, tant qu'elles n'étaient pas mêlées aux incantations et aux autres formules magiques.

En Grèce, ce que l'on pourrait appeler la « Médecine publique gratuite » se limitait dans l'antiquité à l'art des pansements. La plupart des accidents d'alors se produisaient soit pendant la guerre, soit lors des exercices que pratiquaient les jeunes Grecs, qui recevaient une éducation essentiellement sportive, en vue de leur préparation à la guerre. La médecine militaire, ainsi que celle des gymnastes, se pratiquaient gratuitement. Il existait à cette époque les lazarets de campagne où l'on soignait les blessés.

Quant aux Perses, ils soignaient eux aussi les captifs blessés, paraît-il, et l'on raconte que Xerxès laissait les malades dans toutes les villes qu'il traversait, ordonnant aux magistrats de les nourrir et d'en prendre soin.

Dans l'antiquité tout particulier, fût-il esclave, pouvait pratiquer la médecine, sans qu'aucun diplôme d'Etat soit nécessaire. Chacun pouvait porter le titre de « Medicus ». La science médicale était basée sur l'expérience et sur le témoignage de ceux qui étaient déjà guéris. Avant l'existence des grands traités de médecine, on avait coutume d'inscrire les remèdes utilisés dans des locaux spéciaux.

En ce qui concerne la qualité des médecins, une simple anecdote en donnera une idée assez fidèle. « Au cours d'une chasse, le roi Darius s'était fait une grave entorse au pied. Tous les médecins de sa cour avaient essayé de le guérir, mais en vain. Le huitième jour, le mal ayant dangereusement empiré, on amena au roi un esclave couvert de haillons, qui avait la réputation d'être un excellent médecin. N'ayant pas voulu se faire connaître comme tel, il avait fallu l'intervention du fouet pour lui faire avouer qu'il était médecin. Sur cet aveu, le roi lui ordonna de le soigner. L'esclave-médecin, administrant au roi tour à tour calmants et remèdes violents, parvint à lui procurer du sommeil et à le guérir en peu de temps. » C'est là un cas de secours

d'urgence. Heureusement qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui de recourir au fouet pour quérir les volontaires de l'Assistance publique.

Dans l'antiquité, la médecine se pratiquait généralement en public, dans des officines spéciales, installées sur les places publiques. Ces boutiques, où le médecin traitait et pansait les malades, étaient munies d'appareils de réduction, d'accessoires pour fractures, d'instruments et de médicaments.

Depuis une époque très reculée, les Egyptiens avaient leur médecine, tantôt mêlée à la magie, tantôt basée sur de véritables traités. De nombreux papyrus médicaux conservés dans les musées en font foi. Ils traitent de quelque 1200 cas de maladies et ont été rédigés à des époques différentes sous forme de recueils d'ordonnances. On a retrouvé parmi les écritures sacrées des anciens Egyptiens six sortes de livres médicaux traitant: l'anatomie, des « maladies », des « organes », des remèdes des yeux et des maladies des femmes. Les méthodes utilisées par les médecins égyptiens ne sont que fort peu connues. A peine retrouve-t-on quelques scènes de circoncision et d'opérations orthopédiques. Les anciens textes révèlent cependant que les Egyptiens avaient leurs médecins spécialistes. Hérodote déclare: « La Médecine est si sagement distribuée en Egypte qu'un médecin ne se mêle que d'une espèce de maladie. Tout y est plein de médecins. Les uns sont pour les yeux, les autres pour la tête; ceux-ci pour les dents, ceux-là pour les maux de ventre; d'autres enfin pour les maladies internes. »

On possède fort peu de renseignements sur la pratique gratuite de la médecine. Diodore de Sicile nous indique néanmoins qu'au cours d'expéditions militaires et de voyages, chacun est soigné gratuitement, car les médecins sont entretenus aux frais de la société. Ce que nous savons de l'Assistance publique à cette époque nous est transmis principalement par des scènes décorant intérieurement les murs des tombeaux égyptiens. Il est remarquable de constater que les Egyptiens n'y représentent les guerriers tombés, les prisonniers décapités ou aux mains coupées, etc., qu'au nombre de leurs ennemis. Il est donc vain d'espérer trouver un jour pareille scène montrant le soin des blessés parmi les Egyptiens eux-mêmes. Les rares scènes qu'ils nous aient laissées nous montrent cependant la conception qu'ils avaient de ces soins, et il est probable qu'ils pratiquaient les mêmes usages.

Les anciens Egyptiens avaient leurs accoucheuses attitrées, ce qui nous est confirmé par la Bible et par certains bas-reliefs. Il est intéressant de noter à ce sujet que les accouchements mythiques des déesses étaient commémorés dans des locaux spéciaux, contigus aux grands temples et nommés « Mammisi ».

On retrouve d'autres exemples de soins en public dans les scènes représentant les funérailles. On y voit entre autres des pleureuses tombant de fatigue ou en syncope, soignées par un médecin. De nombreux autres bas-reliefs et peintures représentent des opérations orthopédiques. D'autre part, des statues montrent des difformités et infirmités: en effet, les anciens Egyptiens ne manquaient jamais, quand ils en avaient l'occasion, de représenter les personnes de marque avec les infirmités dont elles souffraient: obésité, maigreux exceptionnelle, rachitisme, etc.

Nous sommes également peu renseignés sur les instruments qu'employaient les médecins: on en est réduit aux scènes illustrées par certains bas-reliefs, qui nous montrent des trousseaux qui sont assez difficile d'identifier. On ne sait pas exactement s'il s'agit d'outillages de chirurgiens, d'embaumeurs ou même de brûleurs d'encens.

On peut donc affirmer, en résumé, que si les sciences médicales étaient très avancées chez les anciens Egyptiens, on n'est que relativement peu renseigné sur la pratique de l'assistance publique, dont le domaine semble avoir été limité aux soins des blessés au cours des guerres, des jeux sportifs, des voyages et enfin des convois funèbres.

(Compte rendu du Ve Congrès international de sauvetage et de premiers secours en cas d'accidents.)

Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants

(Suite et fin)

En 1942, le secours aux enfants a ouvert de nouveaux homes pour enfants, notamment en Haute-Savoie, derrière le Salève:

- 1° Le *Château d'Avenières* près de Cruseilles, une vaste construction, vide jusqu'alors, et louée à très bas prix. Il contient un préventorium médical pour 100 enfants (actuellement, il y en a 75), un bâtiment annexe pour 20 enfants de 3 à 6 ans, une maison pour 50 enfants en bonne santé de 12 à 16 ans (elle en compte actuellement 35), un dortoir pour des colonies d'été, d'une contenance de 100 places.
 - 2° Le *Château de Faverges*, où logent à l'heure présente 60 enfants de 6 à 16 ans.
 - 3° Le *home Prax sur Arly*, près Mégève, pour des enfants qui ont besoin de se reconstituer; il compte actuellement 75 enfants de 3 à 12 ans.
- Enfin, dans la région de Lyon:
- 4° Le *home Montluel*, destiné à accueillir des enfants de camps de réfugiés et qui en compte 75.
 - 5° Une *pouponnière à Annemasse*, pour 35 nourrissons.

Dans ces institutions ouvertes en permanence logent actuellement environ 800 enfants et 35 mères, alors qu'il n'y en avait que 300 au début de l'année 1942. Tous les âges de l'enfance y sont représentés.

Le Secours aux enfants, considérant que cela était son premier devoir, a voué tous ses soins aux enfants malades, dans l'abandon ou apatrides; elle a veillé aux soins médicaux.

Du Cartel suisse ont été en outre repris:

d) Des *cantines* laitières et des centres de distribution d'aliments, notamment à Toulouse et, près de cette ville, à Auch. Les enfants des écoles y reçoivent du lait et un goûter composé de pain, fruits secs, fromage, etc. La Croix-Rouge suisse a poursuivi l'œuvre de ces cantines et centres de distribution d'aliments.

e) Nous avons également continué l'œuvre des cantines et de la distribution d'aliments aux enfants et aux adultes dans les *camps de réfugiés de Gurs, Récébédou et Rivesaltes*. Le Secours aux enfants s'est efforcée de sortir de ces camps les enfants qui, mêlés aux adultes, y menaient une vie misérable, de les rassembler et de les loger dans des endroits spéciaux des camps ou dans ses homes à lui.

Tandis qu'en France méridionale, alors zone libre, il existait un grand nombre d'institutions et que nous en développons plusieurs à nouveau, il n'y en avait point à l'intérieur de la zone occupée, dans le Nord du pays.

Dans le courant de l'été et surtout depuis que les convois n'arrivent plus du Nord de la France, nous avons tenté d'y créer quelque chose de semblable aux œuvres du Midi: nous appuyant sur les maisons des petits Français, dons des comités cantonaux, nous avons fait aménager des *baraquements*, pour y installer des cantines à lait et permettre de prodiguer des soins. Deux baraques sont déjà parties pour Sedan et deux autres sont commandées pour Arras mais elles ne sont pas encore placées. De plus, nous nous sommes engagés à collaborer à l'administration de la maison des petits Français que Zurich a ouverte à Beauvais, ceci par notre appui financier et par l'envoi d'aliments, et de même à soutenir matériellement un home d'enfants à Dunkerque.

Ces derniers mois, notre délégation à Paris a élaboré plusieurs projets d'ouverture de homes d'enfants à Chantilly et dans le département de Seine-et-Oise. Ces homes devront être gérés en collaboration avec la Croix-Rouge française, mais sous notre direction.

**Hydrophile Gazebinden und Verbandwatte
Sterile und imprägnierte Gazekompressen
Dreieck- und Vierecktücher
Verbandpatronen und Verbandklammern
Dura-Gipsbinden, Nova-Idealbinden
Vindex- und Combustol-Binden bei Verbrennungen**

Der Einkauf von Verbandstoffen ist Vertrauenssache

Achten Sie stets auf die FLAWA-Garantlemarke



FLAWA Schweizer Verbandstoff- und Wattefabriken AG. Flawil

L'établissement de convois d'enfants pour la Suisse exige l'existence en France d'organisations multiples. Nous avons repris des centres d'organisation à Lyon et à Paris et les avons adaptés aux besoins croissants. Le centre de Lyon a été réorganisé au point de vue médical, transféré dans de spacieux locaux de l'Hôtel-Dieu et pourvu d'installations appropriées.

De même les installations de Paris ont dû être agrandies et de nouveaux locaux mis à disposition. Ces derniers mois, il est apparu nécessaire d'ouvrir à Marseille un centre analogue. Tout est préparé à cet effet; mais on ne peut dire si ce centre pourra être aménagé, compte tenu de la situation politique nouvelle.

Occupons-nous maintenant des œuvres de parrainage. Des bureaux de parrainage existaient à Toulouse et à Paris. Nous les avons repris. Au cours de cette année, les parrainages ont plus que doublé en nombre. De nouveaux bureaux ont été créés à Lyon et à Marseille, avec des sous-sections à Nîmes et à Montpellier.

De plus, le secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a promis sa collaboration pour les soins aux enfants réfugiés qui se trouvent dans des camps en Suisse.

En Belgique, un Suisse établi dans ce pays a fonctionné comme délégué pour le choix des enfants des convois. Depuis la suspension de ces derniers, il n'a malheureusement pas été possible d'apporter une aide sur le sol même de la Belgique. Par contre, nous avons pu obtenir l'autorisation pour l'établissement d'une œuvre semblable à celle qui se développe actuellement à Paris. On prévoit la construction de homes pour enfants.

Tout au début du printemps 1942 parvinrent de Finlande, des nouvelles alarmantes sur la pénurie des produits alimentaires, la très forte augmentation de la mortalité et des maladies chez les enfants et les difficultés pour l'obtention de textiles. Le tout était accompagné, à titre documentaire, de pièces à l'appui et de photographies. Aussi notre Comité a décidé l'ouverture d'un crédit de fr. 100'000.— pour venir en aide aux petits Finnois. On ne pouvait songer à amener des enfants dans notre pays. D'ailleurs la Suède accueille un grand nombre d'enfants finnois. Ont été expédiés du sérum anti-diphtérique, des remèdes, des produits riches en vitamines et en malte. Puisque la Finlande est un pays libre, c'est-à-dire non occupé, les envois ont pu être remis en toute confiance à la Croix-Rouge finnoise qui s'est chargée de les distribuer.

Cet automne, nous avons reçu de nouveau des nouvelles inquiétantes et des appels pressants de la part de la Croix-Rouge finnoise et de la Ligue Mannerheim. Le Comité a alors accordé un nouveau crédit de fr. 100'000.— pour l'aide aux petits Finnois. Les envois, composés, une fois de plus, en grande partie de remèdes et de produits riches en vitamines, sont sur le point de partir.

La nécessité d'acquérir des marchandises de toutes sortes, avant tout des produits alimentaires, pour nos œuvres à l'étranger, a amené la constitution d'une *Commission d'achats* du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Des commerçants en gros de la branche alimentaire et des industries pharmaceutiques en font partie.

La Commission d'achats travaille en union étroite avec la Commission mixte de la Croix-Rouge Internationale qui la fait bénéficier de ses relations étendues dans le monde des affaires.

Le sort de la Grèce, ce petit pays auquel nous unissent étroitement et depuis toujours tant de liens culturels et moraux, a profondément remué notre peuple. Le secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a donc décidé de s'associer aux œuvres de secours déjà existantes.